



(Mise à jour du 2 décembre 2020)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité des ressources humaines est un comité permanent qui relève du Conseil d'administration de l'Association royale de golf du Canada (œuvrant sous l'appellation Golf Canada), ci-après appelée « Golf Canada ». Le Comité est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance liées à la gestion des ressources humaines – employés et bénévoles – de Golf Canada, ainsi qu'à l'évaluation des membres du Conseil d'administration, des comités et autres conseils. Le Comité doit effectuer son travail dans la plus grande confidentialité.

Fonctions clés du président du Comité

Dans l'exercice de ses fonctions, le président doit travailler en étroite collaboration avec le personnel à l'accomplissement des tâches suivantes :

- Planifier les réunions de concert avec les membres du Comité et le représentant du personnel.
- Aider les membres du Comité à accomplir leurs tâches.
- Fournir des rapports écrits au Conseil sur demande.

Fonctions clés du Comité

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité exécutera les tâches clés suivantes :

1. S'assurer que Golf Canada dispose d'un système complet de gestion des ressources humaines maintenu à jour pour les employés et les bénévoles.
2. Superviser le processus annuel d'évaluation du Conseil d'administration, des comités et des conseils et partager les résultats d'évaluation des comités d'exploitation avec le Conseil, le président, le chef de la direction et le Comité de gouvernance, ainsi qu'avec le comité ou conseil en question afin d'assurer une efficacité organisationnelle continue.
3. Fournir des conseils et de l'expertise, au besoin, au Comité de rémunération.
4. Faire chaque année des recommandations dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada.
5. Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel en conformité avec ce cadre de référence.
6. Effectuer toutes tâches supplémentaires pouvant être déléguées au Comité par le Conseil.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le Conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque assemblée générale annuelle et doivent remplir des mandats d'un an. Les nominations sont annuelles, mais les membres restent généralement en poste pour un minimum de trois mandats d'un an.

Si un poste au sein du Comité devient vacant, pour quelque raison que ce soit, le Conseil peut nommer une personne qualifiée à ce poste pour le reste du mandat du poste vacant. Le Conseil peut révoquer ou ajouter n'importe quel membre du Comité.

Composition

Le Comité se compose du président du Comité et de 5 à 8 autres membres qui sont nommés par les dirigeants et le chef de la direction de Golf Canada, en consultation avec le président du Comité et le représentant du personnel, et approuvés par le Conseil.

Les membres choisis pour siéger au Comité doivent posséder les compétences ou l'expérience appropriées dans les domaines de responsabilité du Comité et doivent refléter, dans la mesure du possible, la nature diversifiée des membres de Golf Canada, y compris en ce qui a trait à la langue, au genre, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique.

Le Conseil d'administration désigne le président du Comité, qui est un des administrateurs du Conseil. Le président du Comité peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le Conseil. Pour les résolutions qui nécessitent un vote, le président dispose d'un vote, mais il n'aura pas de deuxième vote en cas d'égalité.

Représentants du personnel

Le chef de la direction de Golf Canada désignera un ou des représentant(s) du personnel pour fournir du soutien au Comité.

Réunions et ressources

Le Comité doit se réunir au moins tous les trimestres ainsi que selon les besoins, par téléconférence, sur plateforme électronique ou en personne. Les réunions sont planifiées par le président du Comité. Le Comité reçoit de Golf Canada les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et des employés sont affectés pour aider le Comité dans ses travaux.

Rapports

Le Comité relève du Conseil d'administration auquel il fait rapport. Un procès-verbal est tenu de toutes les réunions et les procès-verbaux et rapports provisoires sont transmis au président dans les quinze jours suivant chaque réunion. Les procès-verbaux doivent être affichés sur la plateforme électronique de Golf Canada et seront accessibles aux membres du Comité.

Révision et approbation

Ce cadre de référence a été révisé et approuvé par le Conseil d'administration de Golf Canada le 2 décembre 2020 et peut être revu et révisé en tout temps.